

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 17 décembre 2019**

---

Le 17 décembre 2019, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, , Christian LE FLOCH

**Absents ayant donné pouvoir :** Monique LE CREN à Alain PERRON ; Nathalie BOULBEN à Christian LE FLOCH

**Absent excusé :** Françoise TROUBOUL

**Secrétaire :** Alain PERRON

**Secrétaire adjointe :** Camille MICHEL

Date de convocation : 12 décembre 2019

**COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

**Lotissement :** pose des canalisations eau et électricité. Arrêt du chantier le 20/12 et reprise le 06/01. En raison des intempéries, la finalisation des travaux n'est pas prévue avant la mi-janvier.

**Espace Le Mestre :** démarrage des travaux début janvier par la désamiantage après réalisation d'une étude de sol G2AVP demandée par le contrôle technique.

**Aménagement foncier :** réunion du 17/12 pour prendre en compte les demandes d'arrachage d'arbres et d'enlèvement de talus. Accord pour les demandes concernant le lotissement et le bois situé le long de l'école. Une sous-commission a été créée pour répondre à ces demandes dans des délais plus respectables. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur les travaux connexes exploitants, la voirie communale et les chemins de randonnées. Le projet d'aménagement foncier sera présenté pour avis au département et à l'état. Après ces avis, la CCAF prendra en compte les éléments pour une mise en enquête publique avant l'été si possible.

**Curage des lagunes d'assainissement :** Réalisé cet été. L'épandage a été réalisé chez CRENN, TROUAEN, CAUDEN et GUERER en échange d'une tonne de chaux épandue ou enfouie.

**1. FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte tenu du calcul de l'actualisation relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange dans le cadre des artères aériennes, souterraines ou les emprises au sol, le montant de la redevance 2019 se décompose comme suit :

	<b>Patrimoine total au 31/12/2018</b>	<b>Tarif 2019</b>	<b>Total</b>
Artères aériennes	47,720 km	54,30 € / km	2 591,20 €
Artères en sous-sol	56,204 km	40,73 € / km	2 289,19 €
Emprise au sol	0,5 m <sup>2</sup>	27,15€ / m <sup>2</sup>	13,58 €

Soit un montant total de 4893,97 €, contre 4 746,55 € en 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre ce titre de recettes à l'encontre d'Orange pour la redevance 2019 d'occupation du domaine public.

**2. FINANCES –TARIFS 2020**

**Salle municipale – Particuliers et entreprises**

<i>Manifestation</i>	<b>Particulier de la commune</b>	<b>Particulier extérieur à la commune</b>	<b>Entreprise</b>
----------------------	----------------------------------	---	-------------------

---

<i>Assemblée générale, congrès, réunion publique (sans vin d'honneur ou repas)</i>	50 €	100 €	100 €
<i>Repas</i>	160 €	260 €	260 € (160 € entreprise communale)
<i>Café d'enterrement</i>	70 €	70 €	70 €
<i>Sonorisation</i>	30 €	50 €	50 €
<i>Sous-sol salle (ménage à la charge de l'organisateur)</i>	30 €	Non loué	
<i>Réveillon du 31 décembre</i>	Non loué		300 €

Acompte de 30% à la réservation.

Chèque de caution :

- 300 € à chaque réservation de salle (principale et sous-sol)
- 300 € supplémentaire en cas d'utilisation de la sonorisation

### Salle municipale – Associations

<i>Manifestation</i>	Association communale	Association extérieure
<i>Assemblée générale, congrès, réunion publique</i>	50 €	100 €
<i>Manifestation ouverte au public ou vin d'honneur ou repas</i>	100 €	200 €
<i>Sous-sol salle (ménage à la charge de l'organisateur)</i>	gratuit	50 €
<i>Forfait association des Jeunes d'Autrefois</i>	590 €	

Les associations de la Commune pourront bénéficier une fois par an de la location de la salle municipale au tarif de 50€.

Il est précisé que l'utilisation gratuite de la salle municipale implique de la rendre dans un bon état de propreté. En cas de non-respect de cette modalité, un forfait de 50 € sera facturé en contrepartie du ménage réalisé par le personnel communal.

### Salle municipale – Vaisselle

Forfait de location de la vaisselle : 10 € (gratuit pour les associations communales si formulaire de demande retourné 8 jours avant la réservation).

En cas de perte ou casse, tarifs de remplacement :

- Verre = 1 €
- Assiette = 2 €
- Tasse = 1 €
- Cuillère à café = 0,10 €
- Cuillère à soupe = 0,30 €
- Fourchette = 0,30 €
- Couteau = 0,50 €
- Bac inox gastro = 20 €
- Grille Inox = 10 €
- Carafe 1 L = 2,50 €

### Cimetière

**TAXE INHUMATION :** 30 € pour toute inhumation (cercueil, reliquaire, urne, scellement d'urne, dispersion au jardin du souvenir...)

**CAVEAU PROVISoire :** Forfait 15€ + 2€/jour à compter du 1er jour du 3ème mois (dans la limite de 6 mois)

## VENTE DE CONCESSIONS

<i>Durée</i>	Type d'emplacement	
	"Classique", prix au m <sup>2</sup> (hors cavurne)	Cavurne (= mini-concession) (0,36m <sup>2</sup> :0,6m*0,6m)
15 ans	55,00 €	55,00 €
30 ans	90,00 €	90,00 €
50 ans	115,00 €	115,00 €

*Un emplacement "classique" faisant 3,35m<sup>2</sup> (2,4m\*1,4m).*

### Divers

**GARAGES – RUE DES MARRONNIERS** : 35 € / mois

**PODIUM** : 140 € / manifestation

**GANIVELLES** : gratuites

**PRET DE TABLES ET BANCS** : forfait de 10 € (gratuit pour les associations)

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : 10 € / m<sup>2</sup>/an

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DU PERSONNEL EN CAS DE FORMATION** : forfait de 12,50 €

### Mairie - Médiathèque

<i>Abonnement médiathèque annuel famille</i>	15 € (gratuit la 1 <sup>ère</sup> année pour les nouveaux habitants)
<i>Abonnement médiathèque Ecole Ar Milad</i>	Gratuit
<i>Participation aux animations</i>	De 2 à 5 € / animation payante
<i>Photocopie &amp; Impression internet (particuliers ou entreprises)</i>	Noir et blanc : → 0,20 € / A4 → 0,30 € / A3 → 0,30 € / A4 RV → 0,50 € / A3 RV → 0,10 € / copie à partir de 50 copies consécutives  Couleur : → 0,30 € / A4 → 0,60 € / A4 RV → 0,60 € / A3 → 0,80 € / A3 RV
<i>Photocopie &amp; Impression internet (associations communales)</i>	Noir et blanc : gratuit Couleur : → 0,20 € / A4 → 0,50 € / A4 RV → 0,40 € / A3 → 0,60 € / A3 RV
<i>Fax</i>	0,50 € / 1 <sup>ère</sup> page envoyée + 0,10 € / page supplémentaire 0,20 € / par page reçue

Les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

### 3. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DM 3

Madame le Maire explique qu'il convient de faire une troisième décision modificative sur le budget principal afin d'assurer la bonne exécution de la fin d'exercice.

Elle présente la décision modificative ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 7391171	+ 109,00 €	Article 73111	+ 109,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 20421	+ 2 000,00 €	Article 1641	+ 2 000,00 €
Article 274	+ 2 079,50 €	Article 274	+ 2 079,50 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative présentée.

### 4. MAISON DE SANTE – PROGRAMMATION 2020

Madame le Maire précise que suite à l'arrivée du médecin sur la commune, il est proposé de relancer le projet de maison de santé avec logements.

Le montant de l'opération est estimé à 301 240,62 € hors coût des logements.

Le plan de financement prévu est :

- Roi Morvan Communauté : 10%
- Département : 30%
- DETR : 25 %
- Autofinancement : 35 %

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Relance des appels d'offres : début février 2020
- Analyse des offres : mars 2020
- Signature des marchés : avril 2020
- Démarrage des travaux avant le 15 mai 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la programmation 2020 présentée pour le projet de maison de santé et demande à Madame le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne marche du projet (demandes de subvention, suivi de marchés...).

### 5. AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG EN PROVENANCE DU FAOUE

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de l'entrée de bourg en provenance du Faouët élaboré par le Cabinet Le Bihan et Associés.

Le coût de l'opération est estimé à 32 606,50 € HT.

Le projet est soumis à la validation du département compte tenu de la réalisation des aménagements sur une route départementale.

Il est proposé de mettre en œuvre les aménagements de sécurité à titre provisoire en 2020 pour permettre de valider les emplacements prévus et ajuster si nécessaire en fonction des remarques et usages mais aussi pour laisser le temps aux travaux prévus dans le périmètre de se terminer (lotissement des châtaigniers, Espace Le Mestre, Maison de santé et logements sociaux). De même, il sera nécessaire de réfléchir au projet

d'enfouissement de réseaux dans ce périmètre ainsi qu'à l'aménagement de la circulation piétonne depuis la rue Marcel Le Strat.

Les demandes de subventions et les travaux seraient programmés en 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la réalisation d'aménagements de sécurité au niveau de l'entrée de bourg en provenance du Faouët et charge le Maire de réaliser toutes les demandes et autorisations nécessaires à la mise en œuvre provisoire des aménagements en 2020.



**6. AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG EN PROVENANCE DE SAINT-THURIEN**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de l'entrée de bourg en provenance de Saint-Thurien élaboré par le Cabinet Le Bihan et Associés. Isabelle HELOU suggère la mise en œuvre de bandes « rugueuses » identiques à celles du Bourgneuf avant d'entrer dans l'agglomération.



Le coût de l'opération est estimé à 24 678,00 € HT.

Le projet est soumis à la validation du département compte tenu de la réalisation des aménagements sur une route départementale.

Madame le Maire propose de solliciter plusieurs financements :

- DETR 27 %
- Amendes de police 25 %
- PST 30 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la réalisation de l'aménagement de l'entrée de bourg en provenance de Saint-Thurien en 2020
- Charge Madame le Maire de solliciter les subventions afférentes
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **Appel d'offres Espace Le Mestre :**

- ▶ Lot 5 : Charpente EMG – Avenant 1 : 2 908 € HT
- ▶ Lot 13 électricité : Olivier LE MESTRE – Langonnet (56) – 37 813,15 € HT
- ▶ Lot 9 : 4<sup>ème</sup> consultation en cours cause d'infructuosité

### **Appel d'offres Chapelle de la Trinité**

- ▶ Lot 1 : charpente: ateliers Jehanno Locqueltas (56) – 123 873 € HT
- ▶ Lot 2 couverture : André Rio Bohal (56) – 105 583,05 € HT

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux du Pont de la Trinité seront réalisés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire d'adresser un courrier aux services du Département pour élargir le Pont tant qu'à faire des travaux.
- Ti'bus : demande de renouvellement de l'opération pour Lanvénegen. De janvier à octobre 2019 : 219 voyages 4 à 5 personnes utilisatrices du service. Coût 2331,53 €
- Opération SAM : 31/12
- Présentation d'un devis des jeux de l'école. Les élus souhaitent connaître les délais de garantie. Le Maire précise qu'une participation de l'Amicale Laïque sera transmise.
- Pot des maisons fleuries : 27/12/2019 à 19h00
- Commission pour travailler sur le zonage du PLUi préparé

Fin de séance à 22h00.

Affiché le 19/12/2019

Transmis en Préfecture e 19/12/2019